

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL
TENUE AU CENTRE BISHOP, SITUÉ AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL
25 AOÛT 2025, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M^{ME} MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :

M^{me} Mariane Paré, maire
M. Vincent Dodier, conseiller
M. Réjean Simard, conseiller
M^{me} Domenica Guzzo, conseillère
M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère
M. Matthew Dubé, conseiller

Est absent :

M. Réjean Cloutier, conseiller

Secrétaire d'assemblée :

M^{me} Audrey Mongeau, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et de la séance extraordinaire du 4 août 2025
4. Suivi des comités
5. Période questions portant sur les points à l'ordre du jour
6. Correspondance
 - 6.1 Correspondance générale
 - 6.2 Demande don
 - 6.3 Cotisation et adhésion
 - 6.4 Demande d'appui
 - 6.5 Représentation
 - 6.6 Invitation
7. Administration

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- 7.1 Modification du calendrier des séances du Conseil 2025
- 7.2 Contrat d'impression pour le calendrier municipal 2026
- 7.3 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
- 7.4 Affichage poste permanent journalier opérateur – temps plein
- 7.5 Service juridique pour l'année 2026
- 8. Transport – Voirie
 - 8.1 Fourniture d'abrasif traité – appel d'offre numéro 2025-08-01
 - 8.2 Rénovation du centre communautaire - Ajout d'une rampe d'accessibilité
 - 8.3 Rénovation du centre communautaire - Ajout d'une salle de bain pour personne à mobilité réduite
 - 8.4 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet redressement-sécurisation
 - 8.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Octroi d'un contrat pour la préparation de plans et devis
 - 8.6 Paiement de la facture – Kenworth Maska
- 9. Sécurité publique
- 10. Urbanisme
- 11. Hygiène du milieu
- 12. Loisir et culture
- 13. Développement
- 14. Trésorerie
 - 14.1 Comptes
- 15. Avis de motion
- 16. Présentation et dépôt de règlement
- 17. Adoption de règlement
- 18. Divers
- 19. Points du maire et suivi des activités du mois
- 20. Présentation de projets citoyens
- 21. Période questions

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- 21.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 21.2 Questions des citoyens
 - 22. Clôture de la séance
 - 23. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h 01.

2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2025-105

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025 RÉSOLUTION 2025-106

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et de la séance extraordinaire du 4 août 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

QUE le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et de la séance extraordinaire du 4 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

M. Vincent Dodier, conseiller

- Comité de voirie
 - Aucun comité depuis la dernière rencontre

M. Réjean Simard, conseiller

- Régie des Hameaux
 - Un comité au mois d'août, rien de particulier à rapporter

M^{me} Domenica Guzzo, conseillère

- Loisir
 - Début de la préparation de la boîte à cadeaux

M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère

- MADA
 - Rapport sera transmis au conseil avant la dissolution de celui-ci.
- Marché public
 - Il reste 2 semaines officielles. Ensuite, un marché d'automne avec certains producteurs pour une durée de 4 semaines.
- Brigade d'accueil
 - En collaboration avec la Municipalité, une activité sera organisée pour la visite du musée d'arts et d'histoire de Dudswell
- Comité de développement
 - Aucun comité depuis la dernière rencontre

M. Réjean Cloutier, conseiller

- Comité consultatif d'urbanisme
 - Aucun comité depuis la dernière rencontre

M. Matthew Dubé, conseiller

- Régie Incendie des Rivières
 - C'est Réjean qui a assisté à la rencontre du mois d'août et rien à signaler de particulier.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 7 juillet 2025

6.2 Demande de don

6.3 Cotisation et adhésion

6.4 Demande d'appui

6.4.1 Votre eau, c'est notre eau à tous

Le Conseil est informé et appuie la Campagne de mobilisation et de sensibilisation du ministère des Affaires municipales sous le thème « Votre eau, c'est notre eau à tous ».

6.4.2 Le Haut-Saint-François, un territoire plus inclusif

Le Conseil est informé et appuie le projet « **Le Haut-Saint-François, un territoire plus inclusif** » de la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François

6.5 Représentation

6.6 Invitation

La directrice générale a transmis les invitations suivantes aux conseillers :

- 16^e édition de la Classique de golf au profit de Virage Santé mentale
- 150^e anniversaire du Canton de Hampden

7. ADMINISTRATION

**7.1 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025
RÉSOLUTION 2025-107**

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des assemblées 2025 a été adopté lors de la séance du 7 octobre 2024 comme suit :

- Lundi 20 janvier 2025 (3^e lundi du mois)
- Lundi 3 février 2025
- Lundi 3 mars 2025
- Lundi 7 avril 2025
- Lundi 5 mai 2025
- Lundi 2 juin 2025
- Lundi 7 juillet 2025
- Lundi 25 août 2025 (3^e lundi du mois)

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- Lundi 8 septembre 2025 (2^e lundi du mois)
- Lundi 6 octobre 2025
- Lundi 24 novembre 2025 (4^e lundi du mois)
- Lundi 15 décembre 2025 (3^e lundi du mois)

CONSIDÉRANT QU'une coquille s'est glissée dans ledit calendrier, puisqu'il a été omis de considérer que des élections municipales auront lieu en novembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance ordinaire prévue le 8 septembre 2025 soit déplacée au 29 septembre 2025;

QUE la séance prévue le 6 octobre 2025 soit annulée en raison de la période de mise en candidature pour les élections municipales 2025, conformément à l'article 314.2. de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

QUE les séances ordinaires débutent à 19 h et se tiennent à la salle du conseil située au 190, rue Main, Dudswell, soit au Centre Bishop;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

Lundi 20 janvier 2025
Lundi 3 février 2025
Lundi 3 mars 2025
Lundi 7 avril 2025
Lundi 5 mai 2025
Lundi 2 juin 2025
Lundi 7 juillet 2025
Lundi 25 août 2025
Lundi 29 septembre 2025
Lundi 24 novembre 2025
Lundi 15 décembre 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CONTRAT D'IMPRESSION POUR LE CALENDRIER MUNICIPAL 2026 RÉSOLUTION 2025-108

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell travaille actuellement à la préparation du calendrier municipal 2026;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour l'impression du calendrier pour un tirage de 1 000 copies, à savoir :

Imprimerie Précigraphik	3 066 \$
Imprimerie HLN	2 555 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroi un contrat d'impression de 32 pages pour 1 000 copies faites avec du papier recyclé à 100 % à l'imprimerie HLN, pour l'impression du calendrier municipal 2026, pour une somme de 2 555,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 135 02 340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE RÉSOLUTION 2025-109

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil adopte la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Dudswell* » jointe en Annexe (ci-après la « Directive »);

QUE la *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Dudswell* remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

QUE cette Directive sera :

- Transmise au ministre de la Langue française;
- Publiée sur le site Internet de la municipalité;
- Diffusée au personnel de la municipalité/MRC/régie;
- Révisée au moins tous les cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 AFFICHAGE POSTE PERMANENT JOURNALIER OPÉRATEUR – TEMPS PLEIN RÉSOLUTION 2025-110

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entretient les chemins ainsi que les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un journalier-opérateur détenant son permis de classe 3 s'avère nécessaire afin d'entretenir adéquatement l'ensemble du réseau routier autant pour la période estivale que celle hivernale;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche maximisera l'utilisation de la machinerie du service de la voirie;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise l'ouverture d'un poste de journalier-opérateur permanent afin de combler l'équipe de voirie;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Audrey Mongeau, à faire l'affichage du poste via les journaux locaux, les plates-formes de recherche d'emploi, le site Web et les médias sociaux;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Audrey Mongeau a procédé à l'embauche du candidat qu'elle juge approprié pour le poste, conformément aux conditions prescrites dans la *Politique de rémunération et des conditions de travail des employés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 SERVICE JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2026 RÉSOLUTION 2025-111

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Dudswell une offre de services professionnels pour l'année 2026;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MATTHEW DUBÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT - VOIRIE

8.1 FOURNITURE D'ABRASIF TRAITÉ – APPEL D'OFFRE 2025-08-01 RÉSOLUTION 2025-112

CONSIDÉRANT QUE le 1er août 2025, la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 2000 tonnes métriques d'abrasif traité de type AB-10, auprès de deux fournisseurs potentiels soit :

- Excavation Lyndon Betts;
- Transport et excavation Stéphane Nadeau inc.;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, tenue le 14 août 2025, seulement un soumissionnaire a présenté une proposition conforme aux exigences du cahier d'appel d'offres, qui se décline ainsi :

- Excavation Lyndon Betts, au coût de 18.59 \$ / T.M. plus les taxes applicables pour une somme totale de 37 180 \$, plus les taxes applicables;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroi à Excavation Lyndon Betts le contrat pour la fourniture de 2000 tonnes métriques d'abrasif traité de type AB-10, au prix de 18,59 \$ la tonne métrique, le tout selon la soumission déposée, pour un total de 37 180 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 33000 622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - AJOUT D'UNE RAMPE D'ACCESSIBILITÉ RÉSOLUTION 2025-113

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell souhaite favoriser l'accessibilité universelle à ses bâtiments publics;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire de Dudswell, situé au 193, rue Principale Est à Dudswell, ne dispose pas actuellement d'une rampe d'accès conforme aux normes d'accessibilité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil reconnaît l'importance d'assurer l'égalité d'accès aux services municipaux pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, y compris les personnes à mobilité réduite

CONSIDÉRANT QUE suivant les invitations à soumissionner sur le projet auprès de trois (3) fournisseurs potentiels, ceux-ci ont soumis les propositions suivantes :

- Les Constructions Myke Inov inc. au montant de 18 375 \$, plus les taxes applicables;
- Excavation Lyndon Betts au montant de 16 670 \$, plus les taxes applicables;
- Groupe Prévost n'a pas déposé de soumission.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise l'installation d'une rampe d'accès au Centre communautaire de Dudswell conformément aux normes d'accessibilité universelle;

QUE le Conseil octroie le contrat à Excavation Lyndon Betts, pour un montant de 16 670 \$, plus les taxes applicables ;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE les fonds soient puisés à même le poste 55 16903 000;

QUE monsieur Patrick Laflotte, directeur des infrastructures et de l'urbanisme soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - AJOUT D'UNE SALLE DE BAIN POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE RÉSOLUTION 2025-114

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell souhaite favoriser l'accessibilité universelle à ses bâtiments publics;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire de Dudswell, situé au 193, rue Principale Est à Dudswell, ne dispose pas actuellement de salle de bain conforme aux normes d'accessibilité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil reconnaît l'importance d'assurer l'égalité d'accès aux services municipaux pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, y compris les personnes à mobilité réduite

CONSIDÉRANT QUE suivant les invitations à soumissionner sur le projet auprès de deux (2) fournisseurs potentiels, ceux-ci ont soumis les propositions suivantes :

- Les Constructions Myke Inov inc. au montant de 52 137 \$, plus les taxes applicables ;
- Altom Construction n'a pas déposé de soumission.

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'installation de salles de bain au Centre communautaire de Dudswell conformément aux normes d'accessibilité universelle;

QUE le Conseil octroie le contrat à Les Constructions Myke Inov inc., pour un montant de 52 137 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 55 16903 000;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE monsieur Patrick Laflotte, directeur des infrastructures et de l'urbanisme soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT-SECURISATION RÉSOLUTION 2025-115

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et que le Conseil a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande.

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Dudswell autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Patrick Laflotte, directeur aux infrastructures et à l'urbanisme, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Octroi d'un contrat pour la préparation de plans et devis
RÉSOLUTION 2025-116**

Le conseiller, Vincent Dodier, déclare son intérêt, ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE l'un des critères d'admissibilité au dépôt d'une telle demande est la présentation de plans et devis signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a soumis une offre de service pour la réalisation des plans et devis requis, pour la somme de 12 500 \$, plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie à la firme EXP le contrat pour la préparation des plans et devis nécessaires au dépôt d'une demande dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la somme de 12 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE le contrat soit financé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.6 RÉPARATION DU CAMION C0705
RÉSOLUTION 2025-116**

CONSIDÉRANT les diverses réparations à effectuer sur le camion C0705 en lien avec l'écran de bord;

CONSIDÉRANT QUE les bris rendent l'équipement non sécuritaire et représentent un risque pour l'équipe de voiries qui l'utilise;

CONSIDÉRANT QUE les bris continueront de s'aggraver s'ils ne sont pas réparés dans les plus brefs délais;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT QUE l'équipe municipale a besoin de cet équipement pour le service des travaux publics dans le cadre de ses fonctions, dont pour la période estivale et hivernale à venir;

CONSIDÉRANT QUE le coût des réparations de l'écran de bord est évalué à 7 168,38 \$, plus les taxes applicables chez Kenworth Maska;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 7 168,38 \$, plus les taxes applicables, auprès de Kenworth Maska;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 320 50 525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. URBANISME

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. LOISIR ET CULTURE

13. DÉVELOPPEMENT

14. TRÉSORERIE

**14.1 Comptes du mois de juillet et août 2025
RÉSOLUTION 2025-117**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS JUIN ET JUILLET 2025	235 626,42 \$
TOTAL DES CHÈQUES JUIN ET JUILLET 2025	256 971,66 \$
TOTAL	492 598,08 \$
TOTAL SALAIRE, DAS, AVANTAGES SOCIAUX	226 246,76 \$
ADMIN	211 098,68\$
ÉLUS	15 148.08 \$

Un montant de **226 246,76 \$** a été versé en salaire, DAS et avantages sociaux pour la période du 29 juin au 25 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15. AVIS DE MOTION**
- 16. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT**
- 17. ADOPTION DE RÈGLEMENT**
- 18. DIVERS**
- 19. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS**
- 20. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS**
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.1 Réponses aux questions des citoyens

21.2 Période questions des citoyens

Environ 12 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au *Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal* :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Question

Q : Où aura lieu la Boîte à cadeaux cette année?

R : Centre Bishop

Q : Pourquoi faire des améliorations au centre communautaire quand vous souhaitez les rénover?

R : Nous commençons par ces travaux que ceux-ci sont subventionnés et que les subventions arrivent à échéance.

Commentaire : Pour l'embauche d'un nouvel employé sur la voirie, il serait important de vérifier si l'employé est en mesure de conduire des camions manuels.

Q : Chèque numéro 4288, pourquoi c'est écrit que sentier pédestre?

R : Il s'agit d'une erreur, c'est une somme qui a été dépensée pour les sentiers de vélo de montagne, la correction sera faite.

Q : Dossier du chemin de la Tête du lac, où en est le conseil?

R : Avec les vacances, le dossier a pris du retard. M. Laflotte ira sur les lieux cette semaine ou la semaine prochaine.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Q : Pourquoi les dépenses du marché public se retrouvent dans les chèques de la Municipalité?

R : Le fonctionnement avec le Marché public a été modifié, les dépenses comme les revenus passés par le compte de la Municipalité. Il s'agit de l'achat des items qui servent au financement.

Commentaire : Pour la plage, il serait pertinent de mettre un panneau qui indique que l'eau des stations de lavage est non potable. Également, vérifier la possibilité d'installer des prises électriques pour gonfler les paddles.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 19 h 42 .

Présidente

Secrétaire

Mariane Paré
Maire

Audrey Mongeau
Directrice générale et greffière-trésorière